



# Ça merdouille et ça gazouille !

## Ça sent le gaz au pays de la vache salers !

«En mai 2019, l'exploitation du méthaniseur s'acheva en apothéose avec l'explosion d'un compartiment de fermentation. L'enterrement de l'unité de production se fit en catimini. Ni les élus du cru, ni la presse locale, ne rendirent public l'incident».

Les travaux de la première "usine à gaz" du Cantal débutèrent fin novembre 2015, à l'entrée du village de Saint-Bonnet-de-Salers (273 habitants), juste derrière le cimetière. Quoique surprenant, le choix de cet emplacement résultait de la volonté des promoteurs d'offrir une solution de réfrigération à la coopérative laitière voisine. Cela dit, le 30 septembre 2017, l'unité fut inaugurée par l'ancien ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard (ex-sénateur du Cantal) qui s'enflamma pour le biogaz en vantant les vertus écologiques et économiques de la méthanisation : «Je suis convaincu que c'est un des moyens de demain pour produire de l'énergie mais aussi (...) pour faciliter le fonctionnement de nos exploitations».

Mais voilà, ce premier coup d'essai à 3,7M€ – en partie financé par des subventions (Union Européenne, ministère de l'Écologie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Cantal, etc.) – tourna vite au fiasco. Car, en mai 2019, l'exploitation du méthaniseur s'acheva en apothéose avec l'explosion d'un compartiment de fermentation. L'enterrement de l'unité de production se fit en catimini. Ni les élus du cru, ni la presse locale, ne rendirent public l'incident. Cependant, derrière ce silence assourdissant se cachaient en réalité de nombreux problèmes générés par l'unité, et cela depuis sa mise en marche.

Dès 2017, les habitants de Saint-Bonnet-de-Salers ont souffert des nuisances liées à la méthanisation. D'abord, parce que ça ne sentait pas la rose dans le village lorsque cette usine fonctionnait : «Les mauvaises odeurs ont été présentes du démarrage jusqu'à la fermeture du méthaniseur. Ça sentait le cadavre avec un mélange d'œuf pourri. Ça puait tellement qu'il nous était impossible d'étendre le linge ou de manger dehors. Parfois, ça allait jusqu'à nous déclencher des maux de tête. Aujourd'hui, on respire enfin !». Il faut reconnaître que les riverains ont assisté durant plusieurs mois à un ballet incessant de camions remplis de déchets

organiques... Un véritable supplice sonore et olfactif. Selon les locaux, il n'était pas rare de rencontrer sur la route des véhicules "surchargés" : «Ça débordait de partout ! Dans les virages, le fumier tombait sur la chaussée. On ne parle pas de petites bouses de vaches mais de tas qui faisaient un ou deux mètres cubes»...

exploitations circulaient bien au-delà des limites kilométriques initialement annoncées dans la presse : Chaussenac (19 km), Barriac-les-Bosquets (22 km), Pleaux (24 km), Saint-Martin-Cantalès (26 km)... Et Auriac en Corrèze (36 km). En comptant chaque aller-retour, bonjour le bilan carbone !

Plus ennuyeux encore, certains exploitants – contractuellement liés à "Salers Biogaz" – ont rencontré quelques déconvenues en découvrant le digestat



Pourtant, lors de la seconde réunion d'informations, les promoteurs de la méthanisation avaient fait la promesse d'un transport bâché : «Ça n'a été le cas pour aucun des chargements de fumier. Les camions étaient tous découverts». Par ailleurs, cette noria de véhicules lourds a inévitablement dégradé (dégrade encore !) la voirie : «Quand les camions circulent, une vingtaine de navettes passe et repasse dans la journée avec plus de dix tonnes de fumier. Ça fait au moins vingt à vingt-cinq tonnes qui se déplacent sans se préoccuper de la pluie ou du dégel... Nos routes ne sont pas faites pour ça ! Finalement, c'est au budget des communes de supporter la réfection de la voirie... Ça n'est pas logique!», déplore un ancien élu du pays.

déposé sur leurs parcelles : «Comme d'autres, j'ai eu un souci de réapprovisionnement. Quand ils me ramenaient les résidus de fumier, il y avait un problème de volume. J'avais donné 300 tonnes de fumier et eux, ils m'en ont rendu seulement 200 tonnes. Normalement, j'aurais dû recevoir l'équivalent mais leur digestat était trop liquide. Pour compenser le désagrément, on nous a donné 1,80 € ... mais je crois qu'ils ont oublié de payer. De tout façon, j'ai tout arrêté!»...

Cet exploitant a rompu son contrat d'autant plus facilement qu'il craignait que le digestat livré soit contaminé par d'éventuels agents pathogènes : «Quand ils remplissent leurs compartiments à fermentation, ils mélangent tous les fumiers du coin. Alors, si d'autres exploitants traitent moins bien leurs bêtes, ça peut causer d'énormes soucis». D'ailleurs, quelques mois après la mise en route de l'usine, des agriculteurs pestèrent car ils avaient reçu plusieurs lots de digestats positifs à la salmonelle... Pollution des sols garantie!... «Il faut voir ce qu'ils rajoutent dans leurs cuves ; ils ne traitent pas que du fumier. Ils rajoutent des déchets alimentaires en provenance d'hôpitaux, du fumier liquide de volailles, des déchets d'équarrissage... Pour nous, agriculteurs, le fumier est une matière noble. Mais là, après avoir répandu le digestat sur nos terres, on y retrouvait même des plastiques!»... Écolo, vous disiez?



Question à ce propos : jusqu'où ces camions allaient-ils chercher le fumier? Il faut comprendre qu'au pays de la vache salers, la collecte de matière organique se fait de ferme en ferme, dans un rayon de dix kilomètres autour du méthaniseur... Du moins, en théorie ! En retour, les fournisseurs sont censés percevoir une petite rémunération comprise entre 1,50 € et 2 € la tonne. Une fois le fumier traité, les résidus restants – appelés "digestats" – sont livrés aux agriculteurs-adhérents qui les épandent sur leurs champs en guise d'engrais. La boucle est bouclée ! Cependant, à bien y regarder, les camions chargés du transport entre l'unité de Saint-Bonnet-de-Salers et les